

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 29 juin 2017

Présents : **13** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,
Mr Jacques ANTONIN, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Loïc REYNES, Mr William RIBAULT , Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Stéphane QUERALT. Mr Gilbert TOULOUSE

Représentés : **1** Mr René ALBOUY *par Mr Bernard MARITAN*,

Votants : **14**

Absent : **0**

Mr CRASSOUS, Président, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. - **Vente de terrains**
2. - **Acquisition meubles**
3. - **Cadeaux**
4. - **Création marchés**
5. - **Déclassement chemins ruraux**
6. - **Rythmes scolaires**
7. - **Régie recettte aire de camping-car**
8. - **Convention d'achat d'eau en gros**
9. - **Loyer multiservices**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. - **Vente de terrains**

a) Mrs DORADO Thibaut et Adrien souhaitent acquérir, en indivision, la parcelle B923 sise à la JOURDANIE, d'une contenance de 3960 m² afin de l'aménager en potager et verger.

Après délibération, demande est faite à l'assemblée de se prononcer :

- sur une vente de ce terrain au prix de 1 € le m² représentant un montant de 3 960 €, avec prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

b) Mme GRANGE Sylvie souhaite acquérir la parcelle B1078 sise à la Martinie Haute, d'une contenance de 249 m²,

Cette parcelle, anciennement chemin rural, aurait dû lui être rétrocédée lors de la création du nouveau chemin rural réalisé sur sa propriété ; le géomètre avait alors réalisé tous les documents d'arpentage, renumérotant les parcelles, mais l'acte n'a jamais été établi.

Après délibération, demande est faite à l'assemblée de se prononcer :

- sur une cession de ce terrain gratuitement au vu du terrain cédé pour la création du nouveau chemin et des travaux effectués par le propriétaire pour le rendre praticable.

Les frais de notaire seront à la charge de Mme GRANGE Sylvie.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

2. - Acquisition meubles

Lors de son aménagement dans la brigade, l'adjudant de la Gendarmerie de Broquiès a acheté des meubles de cuisine avec une hotte d'aspiration et des meubles de salle de bain.

En raison de sa mutation en juillet 2017, ce locataire ne reprendra pas ses meubles, adaptés à ce logement.

Du fait de la réfection à neuf de cet appartement lors de son entrée, que ces meubles sont nécessaires pour le rangement et peuvent servir aux prochains locataires, une proposition de rachat lui a été faite pour la somme de 700 €.

Au vu des photos et après estimation des meubles, demande est faite à l'assemblée de se prononcer pour le rachat de ces meubles au prix de 700 €.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

3. - Cadeaux

Comme indiqué au point précédent, le départ de l'Adjudant de Gendarmerie de Broquiès sera effectif en juillet prochain.

Après délibération, proposition est faite d'acquérir un produit typique de notre région pour un montant maximum de 300 €.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

4. - Création marchés

Des producteurs de la commune et des environs souhaitent la mise en place d'un marché hebdomadaire, le mercredi matin, sur la place de la Mairie, pendant la période d'été, et lors de tout événement particulier se déroulant sur la commune.

Après délibération il est proposé à l'assemblée de se prononcer pour :

- La création d'un marché hebdomadaire sur la place de la Mairie, le mercredi, durant la période estivale et lors de tout événement sur la commune ;
- Permettre à la MAIRIE d'exercer son droit de regard pour l'octroi des emplacements,
- Fixer un droit de place gratuit aux exposants.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

5. -Déclassement chemins ruraux

Mr le Maire informe l'assemblée du souhait de plusieurs riverains d'acquérir des chemins ruraux désaffectés et inutilisés, mitoyens de leur parcelle et sans privation d'accès ; il présente la situation cadastrale de ces diverses parcelles :

- Mr MARITAN Gérard : la Rivière partant de la VC n°4 et se terminant à la VC n°4, limitrophe de la parcelle D120 ;

1 - Mr BOUDOU Gérard : la Rivière partant de la VC n°4 et se terminant à la VC n°4, limitrophe des parcelles D127 et 128 ;

2 - Mr JOSEPH Jacques : Les Cabotières partant du chemin rural de Maziès et se terminant à la VC n° 6, limitrophe de la parcelle E1452 ;

3 - Mme COEURVEILLE : Les Cabotières partant du chemin rural de Maziès et se terminant à la VC n° 6, limitrophe de la parcelle E1481 ;

4 - Mme COEURVEILLE : Les Cabotières partant de la limite de propriété des parcelles E1472 et E1473 et se terminant à la RD200E ;

5 - Mme COEURVEILLE : Les Cabotières partant de la RD 200E et se terminant à la VC6, limitrophe des parcelles E1476 et E1477 ;

6 - Mr BAILLARGER: Le Clavel, partant de la RD n° 25 et se terminant au Clavel limitrophe des parcelles G863 et G876 ;

7 - Mr RIBAUT : Costrix partant à la limite de la parcelle H77 et se terminant en limite de parcelle H72, limitrophe des parcelles H72 et H78 ;

8 - Mr RIBAUT et Mr COURNUT : Costrix partant de la VC n°3 et se terminant à la VC n°3 limitrophe de la parcelle H290 et H291 ;

9 - Mr ALBOUY René : Coste Raynal, le tronçon de l'ancien chemin rural limitrophe aux parcelles G269, G1291, G1296 et G1304 ;

Mr le Maire demande à l'assemblée son accord pour lancer la procédure d'enquête publique en vue d'effectuer le déclassement de ces divers chemins ruraux.

Mrs CRASSOUS, ALBOUY et RIBAUT concernés par cette délibération ne participent pas au vote.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 11

6 -Rythmes scolaires

Le président Macron avait promis un assouplissement de la réforme de 2014 portant sur les rythmes scolaires.

Actuellement portés à 4 jours et demi d'enseignement dans notre commune, et afin d'anticiper l'organisation de la prochaine rentrée, les parents d'élèves ont été invités à se prononcer sur le choix de la répartition des rythmes scolaires : maintien à 4 jours et demi ou retour à 4 jours.

Le choix des familles s'est majoritairement porté pour une répartition de l'enseignement sur 4 journées.

Après délibération prenant en compte : la décision des familles, les difficultés pour trouver des animateurs périscolaires et la parution du décret le 27 juin 2017 portant la possibilité aux communes de dispenser les heures d'enseignement sur huit demi-journées, réparties sur quatre jours, l'assemblée est invitée à se prononcer sur un retour de l'enseignement réparti sur 4 jours à compter du 1er septembre 2017.

Cette décision reste soumise à l'avis du prochain Conseil d'École sur ce sujet ; sur avis favorable, l'application sera effective dès la rentrée 2017.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

7 - Régie recette aire de camping-car

Afin de recueillir les observations des camping-caristes, une boîte à lettre a été installée sur le bâtiment de l'aire.

Parmi le courrier et devant la gratuité des services, beaucoup d'utilisateurs apportent un soutien financier à notre commune et participent à la vie de notre commune.

Mr le Maire propose à l'assemblée d'élargir la régie des recettes aux dons effectués par les camping-caristes.

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 14

8 - Convention d'achat d'eau en gros

La commune achète de l'eau au SIAEP des RIVES DU TARN aux lieux-dits « Moulin de Vigné » et « Puech Cani ».

Suite à une demande de révision du prix d'achat de l'eau émise par notre commune, une convention doit être signée pour définir les conditions d'achat en gros d'eau potable pour les 2 prochaines années.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour permettre à Mr le Maire de signer cette convention pour une durée de 2 ans, à un prix de 0,70€/m³, avec effet au 01 janvier 2017, pour une fourniture minimum de 10 000 m³ d'eau/an.

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 14

9 - Loyer multiservices

Mr le Maire rappelle les délibérations prises en 2016, concernant le loyer Multi-services :

>23 mars 2016 : **délibération 2016-03** validant les arriérés à la somme de 7 525,05 € HT, validant la possibilité d'émettre des titres de paiement pour ce montant, et pour la perception des loyers à venir de 501.67 € HT mensuels

>30 mai 2016 : **délibération 2016-20** pour fixation du loyer des repreneurs à 300 € HT avec cession du bail au 01/07/2016,

>28 juin 2016 : **délibération 2016-27** pour suspension des poursuites à l'encontre de Mr Clarisse au 1^{er} juin 2016 afin de ne pas compromettre le projet de cession au 1^{er} juillet 2016.

- Cession du bail au 1^{er} juillet 2016 non réalisée, condition de la suspension de la dette vis à vis de la commune,
- Délibération 2016-20 fixant le loyer des repreneurs non applicable en raison d'une cession du bail non effective au 1^{er} juillet 2016,
- En raison d'une date de cession indéfiniment repoussée,
- En raison de l'arrêté pris par les services de la DDCSPP portant fermeture administrative d'urgence de l'épicerie,
- En raison du refus catégorique par le gérant de signature du bail,
- En raison du souhait du gérant de payer un loyer identique à l'ancien local soit 305 € HT,
- En raison du paiement de taxes (TVA) versées par la commune sur des loyers non perçus,

Il est proposé à l'assemblée :

- d'annuler les 3 délibérations prises en 2016,

- d'instaurer un loyer de 305 € HT, correspondant aux desideratas de Mr Clarisse, avec effet rétroactif au 1 septembre 2013 date d'entrée dans le nouveau local multi-services,

Soit une reprise de loyer du 01/09/2013 au 29/06/2016 = 46 mois x 305 € HT = 14 030 € HT

- autoriser Mr le Trésorier à recouvrer les sommes dues.

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

